

Les actionnaires d'Hyloris approuvent à l'unanimité toutes les résolutions lors de l'assemblée générale annuelle de 2021

14,392,628 actions étaient représentées, correspondant à 55,71 % du total des actions émises

Liège, Belgique – 8 juin 2021 – Hyloris Pharmaceuticals SA (Euronext Bruxelles : HYL), une société biopharmaceutique spécialisée engagée à apporter des traitements innovants qui offrent une valeur ajoutée aux populations de patients mal desservies, annonce les résultats de son assemblée générale annuelle (« AGM ») des actionnaires, tenue aujourd'hui à 14h00 à Liège.

En raison de la pandémie du coronavirus et conformément aux règles actuelles des autorités belges, les actionnaires n'ont pas pu assister personnellement à l'assemblée. Toutes les procédures judiciaires ont été menées comme requis. Les actionnaires ont pu exercer leurs droits en votant par courrier avant l'assemblée ou par procuration écrite, et ont eu la possibilité de poser des questions par écrit avant l'assemblée.

L'Assemblée générale annuelle a adopté à l'unanimité tous les points à l'ordre du jour, y compris les comptes annuels 2020, la décharge des administrateurs et du commissaire, le rapport de rémunération et la politique de rémunération 2021. En outre, l'AGM a approuvé la nomination et la rémunération de Pienter Jan BV, représentée en permanence par Chris Buyse, au Conseil d'Administration.

Stijn Van Rompay, CEO d'Hyloris, a déclaré : « *Depuis notre introduction en bourse en juin dernier, nous avons fait des progrès significatifs dans tous les domaines de notre activité. Nous restons sur la bonne voie pour tenir notre promesse d'élargir notre portefeuille innovant de produits candidats reformulés et réutilisés à valeur ajoutée avec 4 nouveaux projets cette année, avec l'objectif d'avoir 14 produits approuvés d'ici 2024. Nous sommes très heureux d'accueillir Chris dans notre Conseil d'Administration et remercions tous nos actionnaires pour leur soutien et leur engagement continus et nous avons hâte de les voir en personne l'année prochaine.* »

Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale peuvent être consultés sur le [site internet](#) de la Société.

À propos de Hyloris Pharmaceuticals

Hyloris est une société biopharmaceutique spécialisée qui identifie et libère le potentiel caché des médicaments existants au profit des patients, des médecins et du système de santé. Hyloris applique son savoir-faire et ses innovations technologiques aux produits pharmaceutiques existants et a constitué un vaste portefeuille breveté de 13 produits à valeur ajoutée, reformulés et réutilisés, qui pourraient offrir des avantages considérables par rapport aux alternatives actuellement disponibles. Deux produits sont actuellement commercialisés avec des partenaires : Sotalol IV pour le traitement de la fibrillation auriculaire et Maxigesic® IV, un traitement de la douleur postopératoire non opioïde. La stratégie de développement de la société se concentre principalement sur la voie réglementaire 505 (b) 2 de la FDA, qui est spécifiquement conçue pour les produits pharmaceutiques pour lesquels la sécurité et l'efficacité de la molécule ont déjà été établies. Cette voie peut réduire le fardeau clinique requis pour mettre un produit sur le marché, raccourcir considérablement les délais de développement et réduire les coûts et les risques. Hyloris est basé à Liège, en Belgique. Pour plus d'informations, visitez www.hyloris.com et suivez-nous sur [LinkedIn](#).



Pour plus d'informations, veuillez contacter Hyloris Pharmaceuticals :

Marieke Vermeersch

VP Relations Investisseurs et Communications d'Entreprise

Tél: +32 (0)479 490 603

marieke.vermeersch@hyloris.com

Clause de non-responsabilité et déclarations prospectives

Hyloris signifie « haut rendement, risque plus faible », qui se rapporte à la voie réglementaire 505 (b) (2) pour l'approbation de produit sur laquelle l'Émetteur se concentre, mais ne concerne en aucun cas ou ne s'applique en aucun cas à un investissement dans les Actions. Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse sont des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées en utilisant une terminologie prospective, y compris les mots « croit », « estime », « prévoit », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera », « planifie », « continuer », « en cours », « potentiel », « prévoir », « projeter », « cibler », « rechercher » ou « devrait », et inclure les déclarations que la société fait concernant les résultats escomptés de sa stratégie. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à la performance financière future de la société et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la société, qui peuvent entraîner les résultats réels, les niveaux d'activité, les performances ou les réalisations de la société. La société ou son secteur d'activité diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par tout énoncé prospectif. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.

